

No de dossier (usage interne)*	

Comité plurifacultaire de dépot de dossier Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPÉR) Titre du projet:					
Evaluation d'un nouvel instru	ıment de musique audionum	ériqu	ie		
Échéancier prévu (début	néancier prévu (début et fin de la recherche) Début de la collecte de données				
Début : 01.07.13 Fin	: 31.08.2013				
Chercheur(e)					
Nom: MARIER	m: MARIER Prénom: Martin				
Matricule ou code permanent	latricule ou code permanent : MARM26097505				
Faculté : Musique		É	Diplôme postulé (spécifiez grade et titre) :		
Département, école :		U	D.mus.		
Titre : étudiant au doctorat		D	Directeur et co-directeurs de recherche :		
Courriel : martin@martinmarie	er.com	A	(spécifiez l'institution si autre que l'UdeM)		
Téléphone :		N T S	Jean PICHE		
Co-chercheur(e)(s) (Pour chacun(e), indiquez non Caroline TRAUBE, professe			lle, occupation et rôle dans le présent projet)		
Financement (octroyé à tit	tre de chercheur principal ou	со-с	hercheur)		
☐ Subvention ☐ Contrat* ☐ Non financé Montant demandé : Montant octroyé :					
Nom de/des organisme(s) :					
Nom du programme :					
Nom du programme .					
Numéro d'octroi : (fourni par l'organisme)			Durée du financement (en mois) :		
Titre de l'octroi : (s'il diffère de celui du projet)					
Si les fonds ou une partie des	fonds ont déjà été octroyés,	indi	quez le no de projet Synchro :		
Copie du contrat jointe au do	ossier:		Nom de votre administrateur de recherche au BRDV :		

SECTION A

Cette section permet d'identifier certaines caractéristiques du projet importantes au regard de l'éthique de la recherche. Le chercheur pourra apporter des précisions à ces questions plus loin dans ce formulaire et, au besoin, utiliser la dernière page réservée à cet effet.

		OUI	NON
1.	Les participants (ou une partie d'entre eux) sont-ils âgés de moins de 18 ans?		
2.	Les participants (ou une partie d'entre eux) sont-ils considérés inaptes? <i>(c'est-à-dire considérés incapables de donner un consentement éclairé en raison, par exemple, de leurs capacités mentales ou intellectuelles)</i>		
	Si OUI à la question 1 ou 2 : L'autorisation du parent ou tuteur légal sera-t-elle obtenue par écrit?		
3.	Si la recherche se déroule en milieu scolaire, implique-t-elle des changements aux activités pédagogiques ou aux pratiques courantes de l'école? (Méthodes d'enseignement, activités hors-classe, regroupement d'élèves, réunion d'enseignants, etc.)		
4.	Les participants (ou une partie d'entre eux) seront-ils recrutés dans un contexte susceptible d'affecter le caractère libre du consentement? (Personnes placées dans une situation de sujétion, que ce soit en milieu de travail, dans un environnement scolaire, en situation de détention ou d'hospitalisation ou toute autre situation où peut s'exercer de la pression à participer à la recherche)		
5.	Les participants font-ils partie d'un groupe à haut risque de faire l'objet d'une déclaration obligatoire en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse? <i>(Enfants victimes d'abus ou de négligence)</i>		
6.	Les participants pourront-ils être identifiés ou la diffusion des informations divulguées pourrait-elle permettre leur identification? (Citation nominative dans les publications [incluant mémoire et thèse], participants connus ou facilement identifiables dans leur milieu, etc.)		
7.	Les informations de nature nominative ou confidentielle données par les participants au chercheur peuvent-elles être transmises à d'autres personnes ou organismes?		
8.	Le protocole de recherche prévoit-il que les participants (ou une partie d'entre eux) seront délibérément induits en erreur pour les fins de la recherche? (Ne pas divulguer d'emblée l'objet réel de la recherche ou autre utilisation méthodologique de la tromperie)		
9.	La recherche se déroulera-t-elle dans un autre pays que le Canada ? Si oui, le(s)quel(s)?		
10.	Les participants (ou une partie d'entre eux) sont-ils autochtones (du Canada ou d'ailleurs)?		\boxtimes
11.	Le protocole de recherche prévoit-il ou devrait-il prévoir l'exclusion de certains participants en raison de risques pour leur santé? (Femmes enceintes, personnes âgées, personnes présentant des troubles cardiovasculaires ou un risque d'épilepsie, etc.)		
12.	Les participants (ou une partie d'entre eux) seront-ils soumis à une procédure d'ordre médical? <i>(par exemple, prise de sang, utilisation de médicaments, test physique, etc.)</i>		
13.	À votre point de vue, la participation à la recherche peut-elle entraîner des risques sérieux pour la santé mentale ou physique des sujets (ou pour une partie d'entre eux)?		
14.	À votre point de vue, la participation à la recherche peut-elle entraîner involontairement des préjudices aux participants dans le cadre de leur milieu de travail ou d'études (p. ex. face à l'employeur, au syndicat, aux collègues ou au professeur), de leur milieu familial (relations conjugales, parentales, etc.) ou autre?		

SECTION B

1. DESCRIPTION DU PROJET

1.1 Résumez brièvement la problématique, les objectifs généraux et spécifiques, les questions de recherche et/ou hypothèses du projet de recherche ainsi que la méthodologie envisagée.

Le but de cette recherche est d'évaluer le potentiel expressif ainsi que la cohérence entre le geste et le son d'un nouvel instrument de musique audionumérique, selon différentes configurations. Cet instrument dont l'interface est flexible et munie de capteurs (accéléromètres 3D et capteurs FSR), se présentant sous la forme d'une grosse éponge, permet de jouer de la musique synthétisée ou traitée numériquement par un ordinateur selon les déformations et déplacements qu'on lui applique. Les configurations de paramètres, ou mappages, permettent d'attribuer à un contrôle physique de l'instrument un ensemble de paramètres de synthèse et de traitement sonore. Par exemple, plus l'instrument est plié, plus l'intensité sonore est importante. La variété des mappages possibles étant très grande, le projet vise à comparer des stratégies de mappage spécifiques en faisant essayer à des participants l'instrument paramétré de différentes façons. On cherche ainsi à évaluer si les nouveaux rapports geste-son, propre à l'instrument, sont bien perçus par différents utilisateurs.

Participation à la recherche

Le participant rencontre le chercheur de manière individuelle pendant une durée d'environ une heure. Il est d'abord invité à visionner une vidéo explicative sur le fonctionnement de l'instrument et les différentes façons d'en jouer pour une configuration (mappage) spécifique. Puis, on l'invite à manipuler librement l'instrument et à en évaluer le potentiel expressif. On lui demande enfin de tenter de reproduire des sons préétablis et d'évaluer le rapport geste-son. Les commentaires du participant sont collectés de façon orale, via une entrevue semi-dirigée avec le chercheur, et écrite, via un questionnaire à remplir. On réitère cette démarche pour deux autres configurations de l'instrument. La séance est enregistrée et filmée.

Les critères d'évaluation pourront être tout aussi bien généraux (leur expérience a-t-elle été agréable, divertissante) que sur des thèmes d'études plus précis (le potentiel d'expressivité, le rapport geste-son, la capacité à reproduire un son donné).

capacité à reproduire un son donné).

Cette recherche permettra donc non seulement de caractériser l'expressivité des modes de jeu propre à l'instrument et l'efficacité du lien geste-son, mais aussi de comparer différentes stratégies de mappage.

1.2 Type de projet	1.2	Type	de	pro	iet
--------------------	-----	------	----	-----	-----

(Ex. : recherche théorique, descriptive, évaluative, explicative, épidémiologique, observation; recherche-action; évaluation de la qualité, évaluation d'implantation, assurance-qualité ou évaluation d'impact avec une dimension de recherche; autre : précisez)

Recherche évaluative (évaluation d'un nouvel instrument de musique selon plusieurs critères) et d'observation (mise en valeur par autrui de points clés sur les thèmes étudiés)

1.3 Caractéristiques des participants à la recherche

(Précisez la méthode d'échantillonnage et les critères de sélection, la taille visée de l'échantillon, le groupe d'âge, le sexe et le milieu des participants ou des sujets impliqués. Indiquez, le cas échéant, les critères d'exclusion.)

	Participants ayant des connaissances musicales, recrutés via des listes de courriel permettant de rejoindre des étudiants (actuels ou anciens) de la Faculté de musique de l'Université de Montréal.
	Échantillon d'une taille comprise entre 10 et 20 participants.
1.4	Instruments de mesure et/ou de collecte de données
	Indiquez à quelles activités seront soumis les participants, expliquez en quoi elles consistent, qui les conduira (chercheur, assistant de recherche, intervenant du milieu, etc.) ainsi que le lieu, le moment et la durée de chacune. (Questionnaire papier ou en ligne; entrevue structurée, semi-structurée, ouverte; observation participante ou non participante; activité d'apprentissage expérimentale; test d'aptitude; test de prototype; analyse de banque de données; examen de laboratoire; enregistrement audio ou audio vidéo; etc.)
	Le chercheur et/ou son assistante stagiaire dirigeront les expériences dans un des studios du secteur électroacoustique de la Faculté de musique. Le participant rencontre le chercheur de manière individuelle pendant une durée d'environ une heure. Il est d'abord invité à visionner une vidéo explicative sur le fonctionnement de l'instrument et les différentes façons d'en jouer pour une configuration (mappage) spécifique. Puis, on l'invite à manipuler librement l'instrument et à en évaluer le potentiel expressif. On lui demande enfin de tenter de reproduire des sons préétablis et d'évaluer le rapport geste-son. Les commentaires du participant sont collectés de façon orale, via une entrevue semi-dirigée avec le chercheur, et écrite, via un questionnaire à remplir. On réitère cette démarche pour deux autres configurations de l'instrument. La séance est enregistrée et filmée.
1.5	Quelle instance a examiné la valeur scientifique du projet ? (Le cas échéant, annexez une copie de la lettre d'évaluation du projet par le comité scientifique).
	Comité d'organisme subventionnaire
	Comité d'évaluation scientifique interne. Précisez: (p.ex. comité de recherche facultaire)
	Jury d'évaluation de projet étudiant. Précisez :
	Autre(s), précisez :
1.6	Le projet, ou une de ses phases antérieures, a-t-il déjà fait l'objet d'une évaluation par le Comité plurifacultaire d'éthique de la recherche (CPÉR) ou par un autre comité d'éthique de la recherche?
	(Le cas échéant, annexez une copie de l'approbation du projet et, si possible, les commentaires formulés par le comité d'éthique).
	⊠ Non □ Oui
	Si oui, le(s)quel(s):
	Le projet a-t-il été approuvé ? Non Oui

2. RECRUTEMENT DES PARTICIPANTS ET CONSENTEMENTS À LA RECHERCHE

« Le consentement libre et éclairé est au cœur de l'éthique de la recherche avec des sujets humains et doit être vu comme un processus débutant avec la prise de contact initiale et s'achevant lorsque le projet ne nécessite plus le concours des sujets. Au sens de cette politique, le consentement libre et éclairé signifie le dialogue, le partage d'informations et l'ensemble du processus permettant à des sujets pressentis d'accepter ou de refuser de participer à une recherche » (Énoncé de politique des trois Conseils, règle 2.1)

2.1 Décrivez, étape par étape, le processus de sollicitation et de recrutement des participants.

Qui effectuera le recrutement (chercheur, assistant de recherche, intervenant du milieu, etc.)? **Où et quand** seront recrutés les participants? **Comment** seront-ils sollicités? Précisez également quels documents (affiche, lettre, dépliant) et moyens (appel téléphonique, rencontre d'information, courriel, etc.) seront utilisés. **Tout document visant le recrutement doit être soumis au CPÉR.**

Le message électronique suivant sera diffusé sur différentes listes de courriel :

"Bonjour, je suis actuellement étudiant en doctorat à la Faculté de musique de l'Université de Montréal et je travaille sur un nouvel instrument audionumérique que je souhaite évaluer. Je vais ainsi mener une expérience à la Faculté de Musique pendant laquelle des participants seront invités à manipuler l'instrument grâce à des indications et à remplir des questionnaires écrits. L'objectif est de comparer différents mappages (configurations associant à un contrôle physique un ensemble de paramètres de synthèse et de traitement sonore) en particulier sur les critères de l'expressivité de jeu et du rapport entre le geste et le son.

Je recherche donc des personnes ayant des connaissances en musique interéssées par la nouvelle lutherie audionumérique pour participer à cette expérience. Pour voir le fonctionnement de l'instrument, vous pouvez consulter la vidéo suivante : http://vimeo.com/33814589#at=0. Vous pouvez aussi consulter mon site internet martinmarier.com.

Les entrevues seront individuelles et dureront approximativement une heure. Les résultats de l'expérience seront dénominalisés, c'est-à-dire que les renseignements que les participants fourniront ne seront pas rattachés à leur nom. L'entrevue sera filmée mais les enregistrements ne pourront être visionnés que par moi-même et les co-chercheurs travaillant sur ce projet. La participation ne sera pas rémunérée.

Si vous souhaitez participer à l'expérience, veuillez me contacter à cette adresse courriel pour que nous puissions discuter de nos disponibilités respectives. Cordialement, Martin. "

2.2 Type de consentement recueilli

De façon générale, la preuve du consentement libre et éclairé du participant ou du tiers autorisé est recueillie par écrit. Quand cela s'avère impossible ou inapproprié pour de solides raisons ayant trait au contexte ou à l'objet de recherche (contraintes culturelles, méthodologiques ou autres), le consentement peut être recueilli de façon verbale. Même dans cette éventualité, il convient la plupart du temps de remettre au participant un document rappelant les informations transmises lors du processus de consentement. (EPTC, 2.1)

	(joindre une copie du formulaire de consentement)
Consentement verbal	(joindre un argumentaire justifiant ce choix ainsi qu'une copie du document d'information à remettre aux participants.

2.2.1 En cas de participants mineurs ou de participants majeurs inaptes, le consentement des parents ou du tuteur légal sera-t-il demandé?

L'article 21 du Code civil du Québec et son interprétation actuellement en vigueur exige l'obtention d'un consentement du parent ou du tuteur légal des participants de **moins de 18 ans** et des participants **majeurs inaptes**. Bien que légalement inaptes à consentir, beaucoup de ces personnes sont néanmoins en mesure d'exprimer leurs désirs de façon intelligible. Le chercheur doit donc également s'assurer de leur assentiment à participer à la recherche. Enfin, toute demande de dérogation à la loi doit être documentée et justifiée et ne sera considérée par le CPÉR que si l'application de l'article 21 peut entraîner une augmentation du risque pour les participants ou s'avérerait priver lesdits participants des bénéfices directs reliés à la recherche.

a exprimer lears desirs de raçoir intelligible. Le chercheur dont dont egalement s'assarch de lear assentiment
à participer à la recherche. Enfin, toute demande de dérogation à la loi doit être documentée et justifiée et ne
sera considérée par le CPÉR que si l'application de l'article 21 peut entraîner une augmentation du risque
pour les participants ou s'avérerait priver lesdits participants des bénéfices directs reliés à la recherche.
Ne s'applique pas
Ne s applique pas
Oui
Non (joindre un argumentaire justifiant ce choix)

2.3 Comment entendez-vous obtenir les consentements requis ?

Précisez quand et comment sera expliquée la recherche aux participants, quand et comment seront distribués et recueillis les formulaires de consentement, le temps de réflexion alloué pour consentir à la recherche et toute autre procédures visant à informer les participants pressentis et à obtenir leur consentement. (En cas de recherche avec des mineurs ou des majeurs inaptes, expliquez comment vous comptez obtenir leur assentiment à participer à la recherche).

recherche).	
La recherche sera expliquée dans ses détails au début de l'expérience, lorsque le potentiel sujet se présente participer sur le lieu de l'expérience. Le chercheur ou son assistante lui fournissent ensuite le formulaire de consentement papier qu'il est amené à lire et à signer s'il est d'accord avec les termes et le déroulement de l'expérience. Il peut à tout moment demander des précisions au chercheur ou son assistante. Il n'est pas limit temps.	
Les participants recevront-ils une compensation en échange de leur participation au projet ?	
Si oui, précisez de quelle nature et de quel ordre (p. ex. compensation monétaire, certificats-cadeaux, billets d spectacles, tirage, remboursement des frais de déplacement). Indiquez la valeur monétaire de ces compensa	e tions.
Non.	
Quelle est votre stratégie de suivi ou de diffusion des résultats de recherche auprès des participants ?	
(Par exemple, informer les participants lors de la publication d'articles scientifiques; fournir les publications sur demande; envoyer une lettre de remerciements lors de la fin de la recherche les informant des conclusions générales; organiser une réunion d'information, etc.)	
Les participants pourront obtenir le rapport de ce projet de recherche sur demande.	

3. CONFIDENTIALITÉ

« Les renseignements privés dévoilés dans le contexte d'une relation professionnelle ou de recherche doivent rester confidentiels. Les chercheurs auxquels des sujets confient des informations d'ordre privé ne doivent en aucun cas les révéler sans le consentement libre et éclairé des sujets à cet effet. Tout bris de confidentialité risque de nuire à la relation de confiance entre le chercheur et le sujet, d'autres personnes ou groupes, ou encore à la réputation du milieu de la recherche. La protection des renseignements personnels s'applique aux renseignements obtenus soit directement des sujets, soit d'autres chercheurs ou organismes tenus par la loi de protéger la confidentialité des dossiers personnels. » (Énoncé de politique des trois Conseils, Chapitre 3, p.3.1)

 Données codées ou dénominalisées (Données dont les informations nominatives ont été remplacées par un code, un numéro ou un nom fictif dans les de recherche, incluant les retranscriptions d'entrevues, les publications, etc.) Données anonymes ou anonymisées (Données sans informations nominatives ni informations permettant d'identifier les participants ou dont ces information irréversiblement.) Aucune ou autre (précisez ci-bas) 		
recherche, incluant les retranscriptions d'entrevues, les publications, etc.) Données anonymes ou anonymisées (Données sans informations nominatives ni informations permettant d'identifier les participants ou dont ces informati irréversiblement.)		
(Données sans informations nominatives ni informations permettant d'identifier les participants ou dont ces informati irréversiblement.)	ons ont été eff	
irréversiblement.)	ons ont été eff	
Aucune ou autre (précisez ci-bas)		acées
3.2 Les participants pourront-ils être identifiés ou la diffusion des informations divulguées pourrait-elle permettre leur identification ?	OUI	NOI
Citation nominative dans les publications (incluant mémoire et thèse), participants connus ou facilement identifiables dans leur milieu, utilisation autre des enregistrements audio et vidéo, etc.)		
3.3 Les informations de nature nominative ou confidentielle données par les participants au chercheur peuvent-elles être transmises à d'autres personnes ou organismes ou servir à d'autres recherches?		
3.4 S'il s'agit d'une recherche à partir de banque de données, y aura-t-il possibilité d'identifier les individus? (Notamment par l'accès à des banques nominalisées, croisement de données, fusion de banque, etc.)		
i vous avez répondu OUI à une de ces questions, justifiez et expliquez les mesures d'atténuation révues. À noter que tout risque d'identification des participants doit être divulgué au CPÉR et indiqué a e consentement. D'autre part, les chercheurs qui souhaitent citer nominativement les participants doi ur consentement explicite à cet égard.	ı formuİaire	Э

3.5 Méthodes et durée de conservation des données

Indiquez où et comment seront conservés les données et qui y aura accès. Bien qu'un endroit sécuritaire soit préconisé pour toutes données de recherche (endroit fermé à clé), les informations plus sensibles demanderont un niveau de protection proportionnel (p.ex. accès restreint, disque dur encrypté, ordinateur en réseau fermé, etc.). Selon les règles en vigueur à l'Université de Montréal, les données doivent être conservées au minimum 7 ans

Scion les regies en vigueur à l'Oniversite de Montreal, les données	dolvent ette conservees au minimum 7 ans.
Les renseignements sur les participants à ce projet de recherche la recherche se verra attribuer un numéro et seul le chercheur pri auront la liste des participants et des numéros qui leur auront ét conservés dans un classeur sous clé situé dans un bureau f identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Ces renseig la fin du projet; seules les données ne permettant pas de vous date. Les enregistrements audiovisuels ne seront donc pas ce chercheurs.	ncipal et la personne déléguée par lui à cet effet é attribués. De plus, les renseignements seront ermé. Aucune information permettant de vous pnements personnels seront détruits 7 ans après identifier pourront être conservées après cette
JTRES CONSIDÉRATIONS, PRÉCISIONS OU COMMENTAIRES	
a-t-il d'autres questions éthiques ou risque à considérer dans ce pr écisions supplémentaires ou nous faire part de vos commentaires?	ojet de recherche? Souhaitez-vous apporter des
NATURE(S) DU/DES RESPONSABLES DE LA RECHERCHE	
Signature du (de la) chercheur(e) ou de l'étudiant (e)	Date

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER

Veuillez joindre à votre dossier, incluant la présente liste, les documents qui s'appliquent à votre projet parmi les suivants :
Formulaire de dépôt de dossier dûment rempli et signé
Description du projet de recherche (devis de recherche, plan de projet ou demande subvention)
Copie du contrat (le cas échéant)
Documents utilisés en vue du recrutement des sujets (lettre, annonce, affiche, dépliant, etc.)
Formulaire de consentement (en cas de consentement écrit)
Le formulaire doit obligatoirement être soumis en français ainsi que dans toutes autres langues utilisées.
Plus d'informations ainsi qu'un gabarit de formulaire de consentement sont disponibles dans le document intitulé « Informations relatives aux formulaires de consentement » au http://www.scedu.umontreal.ca/recherche/ethique.html
− Argumentaire justifiant le recours au consentement verbal (le cas échéant)
Document d'information aux participants (en cas de consentement verbal)
Le document d'information aux participants est similaire à un formulaire de consentement, mais ne prévoit pas de section pour la signature des participants.
Argumentaire justifiant une demande de dérogation à l'Article 21 du Code civil du Québec (le cas échéant)
Copie des approbations éthiques obtenues pour ce projet ou une de ses phases antérieures (le cas échéant)
Divulgation de conflit d'intérêts (le cas échéant)
En vertu de l'Énoncé de politique des trois Conseils, les chercheurs ont l'obligation de dévoiler tout conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent au comité d'éthique de la recherche et d'en informer les participants pressentis à la recherche. À noter que le fait de se trouver en conflit d'intérêts n'est pas nécessairement condamnable en soi. Plutôt, l'absence de mesure d'évitement ou de gestion, à commencer par la divulgation, l'est. En ce sens, la non-divulgation de tels conflits peut constituer, aux yeux de la Politique de l'Université de Montréal sur la probité intellectuelle en recherche, de l'inconduite scientifique. Si vous croyez ou soupçonnez être en situation réelle, potentielle ou apparente de conflit d'intérêts, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller au CPÉR pour discuter d'une éventuelle résolution de la situation, dans l'intérêt des participants et le vôtre.
Autres :
Prière de faire parvenir votre dossier complet dûment signé :
si vous êtes étudiant, <u>original papier</u> à la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) au secrétariat de votre département ou école et <u>une copie électronique par courriel</u> à <u>cper@umontreal.ca</u>
si vous êtes professeur ou chercheur, <u>une copie électronique par courriel</u> à <u>cper@umontreal.ca</u>

Pour toute question ou demande d'information, n'hésitez pas à contacter le conseiller en éthique du CPÉR : CPÉR / Bureau de l'éthique de la recherche Pavillon 3744 Jean-Brillant, bureau 430-8 Téléphone: 514 343-6111 #4579

Courriel: cper@umontreal.ca